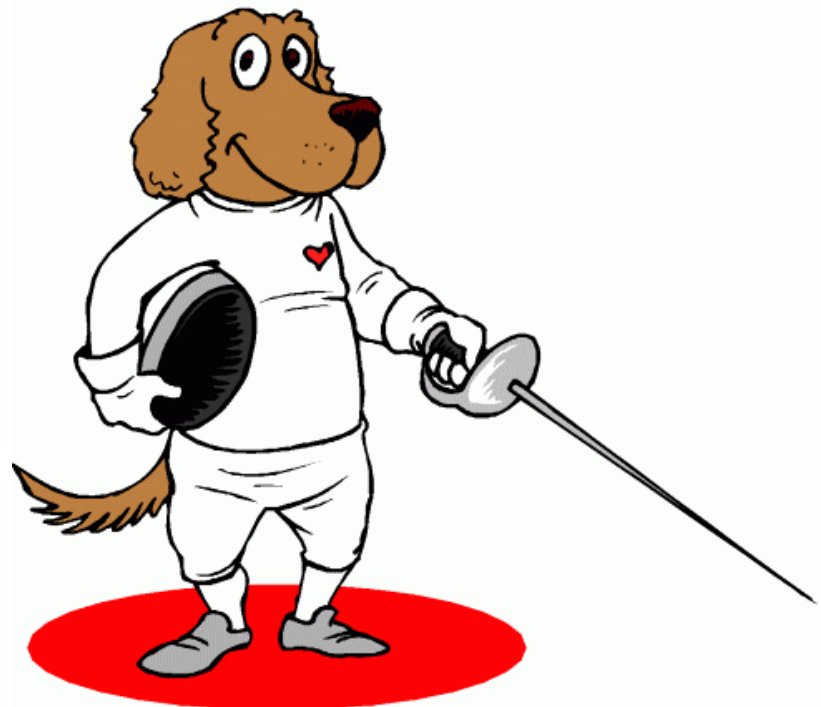
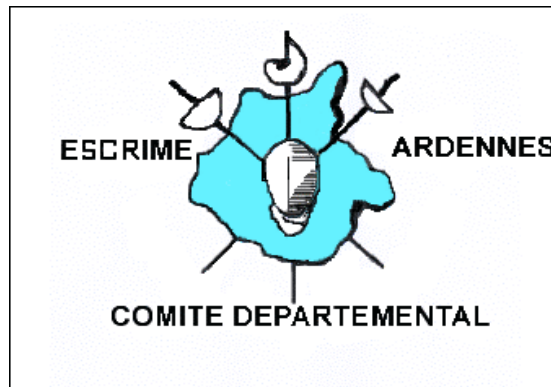


# REGLEMENTATION DU CIRCUIT DES ARDENNES

C.D.A. Ardenne OLYMPIADES 2008 / 2012

*Voté à l'Assemblée Générale du Mercredi 25 Juin 2008 pour une Olympiade*



## REGLEMENT DU CIRCUIT DES ARDENNES

### Mise en place du calendrier du Championnat des Ardennes

Le calendrier du circuit des Ardennes devra être clos au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque saison sportive. En aucun cas une compétition sera intégrer dans le classement après cette date.

### L'Information :

Le club organisateur doit informer au moins 15 jours avant l'épreuve

- La Ligue de Champagne Ardenne
- Le Comité Départemental des Ardennes
- Les clubs des Ardennes ( Charleville-Mézières, Rethel, 3 armes, Sedan, Vouziers, Givet )

### L'arbitrage :

( CF réglementation de l'arbitrage du Comité Départemental )

### Engagement en compétition :

Toutes les compétitions voulant intégrer le classement départemental devront appliquer le tarif suivant :

- Compétition comptant pour le classement Régional et Ardenne 8€
- Compétition comptant que pour le classement des Ardennes 6,50€
- Finale du Championnat des Ardennes 6,50€

### Le Directoire Technique le jour des épreuves :

- Le Président du comité Départemental des Ardennes ou son représentant
- Un entraîneur par club présents
- Le responsable de l'arbitrage
- Le président du club organisateur

### Les formules :

Pour toutes les catégories 1 tour de poule et tableau d'élimination directe sans repêchage pour les compétitions ne comptant que pour les ardennes. Pour les compétitions comptant aussi pour le classement régional nous appliquerons le règlement des épreuves de la Ligue.

### La gestion informatique de l'épreuve :

Le logiciel « en garde » agréé par la Fédération Française d'escrime devra obligatoirement être utilisé.

### Transmission des résultats :

Les résultats des compétitions devront obligatoirement être transmis au responsable des classements et au président du comité départemental dans la semaine après la compétition.

### Organisation de la finale départemental

L'organisation de la finale du Championnat des Ardennes reste sous la responsabilité du Comité Départemental des Ardennes .

La compétition devra obligatoirement respecter le règlement du circuit des Ardennes.

### Planning de rotation des organisations par les clubs :

2008/2009	3 armes des Ardennes
2009/2010	Sedan
2010/2011	Vouziers
2011/2012	Rethel
2012/2013	Givet
2013/2014	Charleville-Mézières

En cas de désistement d'un des clubs organisateurs, le club passe son tour au club suivant

L'organisateur à le libre choix d'organiser la finale sur 1 journée

Le Comité Départemental des Ardennes prendra en charge financièrement :

- La rémunération des Arbitres selon le tarif en vigueur
- L'achat des récompenses

### Catégorie concerné pour le circuit des Ardennes et le titre de champion des Ardennes

Au fleuret : Poussins / Pupilles / Benjamins / Minimes

Au Sabre : Poussins / Pupilles / Benjamins / Minimes

A l'Épée : Benjamins / Minimes

### Attribution du titre de Champion des Ardennes

Le titre de champion des Ardennes sera déclaré à la fin du circuit des Ardennes, lors de la finale départementale.

Attention : Le circuit des Ardennes devra obligatoirement compter au minimum 2 challenges et la finale pour pouvoir déclarer le titre de champion des Ardennes.

Un minimum de 3 tireurs par catégorie devra être classé.

### Mode de calcul des points :

Tous les challenges organisés dans le département des Ardennes intègrent le classement Ardennais.

Tous les challenges sont comptabilisé Coef 1

Finale du Championnat des Ardennes Coef 2

Pour le calcul du classement finale nous additionnerons les points des différents challenges moins 1 plus la finale départementale ( ex : Si 4 challenges organisé nous additionnerons les 3 meilleurs résultats des challenges plus la finale départementale)

Attribution des points :

On garde dans le classement que les Ardennais . Le premier Ardennais comptabilise  
Nombre d'ardennais classé \* 10 pts , le second Nombre d'Ardennais classé – 1 \* 10 pts

Ex : 25 tireurs classés

1<sup>er</sup> Ardennais 250 pts, 2<sup>e</sup> 240 pts .....

Attribution de la coupe des Ardennes

Le tireur gagnant la finale du championnat des Ardennes et déclaré vainqueur de la coupe des Ardennes .